



RATIOS REGLEMENTAIRES 2019

1. Ratios réglementaires de fonds propres

Ratio de solvabilité (en millions d'euros)

	déc.-16	déc.-17	déc.-18	déc.-19
Exigences de Fonds Propres				
Fonds propres Common Equity Tier 1	314,8	303,5	286,9	280,1
Fond propres Tier 1	344,8	303,5	286,9	280,1
Fond propres Réglementaires	344,8	303,5	286,9	280,1
Exigences de Fonds Propres au titre du risque de crédit, de contrepartie, de dilution et de règlement	72,387	57,18	54,634	54,25
Exigences de Fonds Propres au titre des risques de marché (positions, change et matières premières)	61,642	53,361	49,551	57,118
Exigences de Fonds Propres au titre du risque opérationnel	74,264	70,998	63,714	60,908
Exigences en Fonds Propres pour couverture des risques	208,293	181,539	167,899	172,276
Ratio Common Equity Tier 1	12,09%	13,37%	13,67%	13,01%
Ratio de solvabilité	13,24%	13,37%	13,67%	13,01%
Ratio de levier	4,20%	4,52%	4,95%	4,56%

2. Ratios réglementaires de liquidité

Liquidity Coverage Ratio (LCR) - ratio de liquidité à court terme

Le Groupe est depuis le 31 juillet 2018 composé uniquement d'entreprises d'investissement non soumises à CRDIV/CRR. Il n'est donc plus soumis au respect d'un ratio LCR. Le Groupe dispose toutefois d'un dispositif de contrôle encadré par une politique de tolérance au risque de liquidité conformément à la CRD IV.

Net Stable Funding Ratio (NSFR) - ratio de liquidité long terme

Le Groupe est depuis le 31 juillet 2018 un groupe d'entreprises d'investissement. Il n'est plus soumis à la publication et au respect d'un ratio NSFR.